

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 9 décembre 2019 à 18 heures

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-

MM :ALBOUY-ENJALBERT-FLEURY-FABRE-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : MM.BENAZECH-DIMILTA-PUECH –

Absente : Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Budget Communal Décision Modificative n°2- Virement de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres immo corporelles			2188/21	600
Extensions réseaux divers			2315-216	2 500
Changement appareillage E.P.			2158-261	4 000
Travaux de voirie 2019			2315-273	25 000
Privé : bâtiments et instal.	20422/204	3 000		
Terrains nus	2111/21	6 000		
Installations de voirie	2152/21	2 000		
Autre matériel et outillage	21578/21	1 000		
Immos en cours-inst.techn.	2315/21	2 000		
Aménagement espaces publics	2315-212	3 000		
Aménagement salle polyvalente	2313-267	12 100		
Requalification entrée village	2315-271	3 000		

Transfert de l'Actif et du Passif de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à la SPL « Eaux de Castres Burlats »

Suite au transfert de la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement à la Société Publique Locale (SPL) « Eaux de Castres Burlats » à compter du 1^{er} novembre 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer l'actif et le passif de la régie municipale à cette entité à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements.

Réseau des Ecoles Rurales (RER) « Sidobre et Vent d'Autan »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans sa séance du 16 octobre dernier, le Comité Syndical des réseaux d'écoles a sollicité les communes adhérentes pour une augmentation de la participation financière de 5 € par enfant pour permettre au syndicat de maintenir les actions pédagogiques et notamment les activités piscine dont le financement devient difficile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la participation financière de la Commune à compter de l'année 2020 qui passera de 23 € à 28 € par enfant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Attribution marchés mise en conformité accessibilité PMR bâtiment communal

Suite à la consultation lancée pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment de l'ancien CAT situé 2 rue de la Bistoure à Burlats, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ainsi que les marchés correspondants avec les entreprises les mieux-disantes, à savoir :

- Lot n°1 : Démolitions – Gros Œuvre- VRD,
Entreprise VIALARET pour un montant HT de 21 584.00 €
 - Lot n°2 : Menuiseries extérieures, Serrureries,
Entreprise BUCA-BASTIDE pour un montant HT de 18 997.02 €.
- A noter que le lot n°3 dépose ascenseurs est infructueux, aucune offre n'ayant été déposée.

Patus de la Massalarié – Validation de la consultation et vente

Suite à la demande d'acquisition par Monsieur BAETENS Jacques de la parcelle cadastrée section AZ n° 116 d'une superficie de 21 ca et à la délibération du 28 octobre 2019 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de cette parcelle constituant le patus de la Massalarié, une consultation des électeurs de la section de La Massalarié a eu lieu le samedi 16 novembre 2019 de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la mairie.

L'ensemble des électeurs a opté pour le vote par correspondance, dont l'option était autorisée.

Le résultat du vote est le suivant :

- | | |
|---|----|
| - Nombre d'électeurs inscrits de la section : | 24 |
| - Nombre de votants : | 18 |
| - Nul : | 1 |
| - Suffrages exprimés : | 17 |

Dont : 17 OUI et 0 NON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le résultat de cette consultation
- Autorise la vente de la parcelle AZ n°116 à Monsieur Baetens pour un montant de 50 €, les frais seront à la charge de l'acquéreur
- Demande à Monsieur le Préfet de se prononcer sur cette décision.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.
